

APPEL INTERNE et EXTERNE AUX CANDIDATURES N° 2020-086

Le CHU de Liège souhaite s'adjoindre,
pour ses divers sites d'activités,
sous réserve d'accord du Conseil d'Administration
sur la création de ce poste (séance du 24 juin 2020)

1 médecin coordinateur de l'hygiène hospitalière (H/F)

exerçant sous l'autorité de la direction médicale
(Voir définition de fonction détaillée en annexe)

VOTRE PROFIL

1. Vous remplissez les conditions suivantes de diplômes ou grade CHU et formation:

Diplôme obtenu en Belgique ou reconnu officiellement équivalent par les autorités compétentes :
Fédération Wallonie – Bruxelles-enseignement supérieur)

Etre titulaire d'un diplôme de docteur en médecine ou d'un master en médecine

+ master complémentaire ou de spécialisation en médecine ou DES en médecine (**titre professionnel particulier** visé par l'arrêté royal du 25 novembre 1991 relatif aux praticiens de l'art médical)

OU

Par mobilité interne, aux titulaires d'un grade de

- chef de clinique,
- chef de clinique adjoint,
- chef de laboratoire
- chef de laboratoire adjoint

ET

Avoir suivi une **formation complémentaire** de niveau universitaire dans les domaines suivants (300 heures minimum) ou **s'engager à la suivre** :

- infections nosocomiales : prévention et contrôle
- aspects microbiologiques et infectiologiques
- aspects épidémiologiques
- législation relative à l'hygiène hospitalière
- agents antimicrobiens et gestion des antibiotiques

Concernant la formation, les candidatures des **futurs diplômés** durant l'année académique 2020-2021 sont acceptées.

Une expérience de terrain en matière de prévention des infections liées aux soins est bienvenue

2. Vous êtes inscrit au tableau de l'ordre de la profession médicale

3. Vous disposez du visa de la commission médicale de la Province de Liège

4. Vous possédez les compétences suivantes :

- o aisance relationnelle : le métier implique d'aller facilement vers les autres
- o aptitude à adapter sa communication de manière à la rendre compréhensible et claire pour des publics variés (différents métiers avec différentes consignes)
- o force de persuasion : capacité à convaincre, avec diplomatie, les différents intervenants de la nécessité d'appliquer les recommandations en matière d'hygiène hospitalière
- o bonne gestion des risques : apporter des réponses nuancées en fonction des contraintes
- o capacité à traiter l'information de manière critique
- o capacité à prendre des décisions et à en assumer la responsabilité sur base du cadre fixé
- o sens de la collaboration : intégration comme pair au sein d'une équipe infirmière
- o bonne gestion du stress en période de crise

5. Vous êtes de conduite irréprochable et jouissez de vos droits civils et politiques.

6. Vous disposez des aptitudes physiques requises qui seront constatées par le médecin du travail

CONDITIONS D'ENGAGEMENT

- Fonction pérenne.
Engagement sous régime statutaire.
Les candidats externes au CHU sont nommés à durée déterminée dans un premier temps.
Pour les candidats internes : nomination à durée (in)déterminée selon position dans la carrière interne.
- **Temps de travail** : entre un mi-temps (5 demi-journées par semaine) et un temps plein (10 demi-journées par semaine), selon les disponibilités du candidat
- **Horaire** : prestations les jours ouvrables, du lundi au vendredi, entre 8h et 18h. Par roulement, participation à un rôle de garde téléphonique, à domicile, du lundi 8h au lundi suivant 8h (+/- 1 semaine/5). La fonction implique une flexibilité horaire liée aux nécessités de service.
- **Rémunération** au grade de chef de clinique adjoint, avec possibilité de passage au grade de chef de clinique (après minimum 1 an de nomination, avec condition d'ancienneté de diplôme et condition de publication – cfr ci-dessous)

OU

Rémunération au grade de chef de clinique si :

- vous avez obtenu votre diplôme de 2^o cycle depuis au moins 8 ans

ET

- que vous êtes premier auteur d'au moins une publication dans un journal avec comité de lecture

→ **Renseignements concernant la rémunération et la carrière sur demande (voir coordonnées page suivante)**

- **Site de prestation** : les différents sites d'activité du CHU de Liège, selon les nécessités du service

MODALITES DE SELECTION

- Examen des CV
- Entrevue de préselection ou screening téléphonique selon le nombre de candidats
- Test d'évaluation des compétences professionnelles
- Entrevue en présence d'un jury
- Décision d'engagement par le Conseil d'Administration, après avis du Conseil de la Faculté de médecine et du Conseil médical

DEPOT DE VOTRE CANDIDATURE

- Cette fonction vous intéresse. Vous correspondez au profil recherché.
Envoyez votre candidature par mail, pour le ~~3 août 2020~~ **15 septembre 2020** (prolongation de diffusion) au plus tard, à

Sabine BILLET, responsable du service de recrutement : S.Billet@chuliege.be

- Elle doit être accompagnée des documents suivants :

- o **lettre de motivation**
- o **curriculum vitae détaillé**

Si vous n'êtes pas membre du personnel du CHU, vous devez également fournir :

- o **copie des diplômes de master en médecine et de diplôme complémentaire de spécialiste ou généraliste** (diplômes obtenu en Belgique ou reconnu officiellement équivalent par les autorités compétentes : Fédération Wallonie –Bruxelles-enseignement supérieur)
- o **preuve de l'inscription au tableau de l'ordre des médecins**
- o **visa de la commission médicale de la Province de Liège**
- o **extrait de casier judiciaire datant de moins de 3 mois**
- o **copie de votre carte d'identité**

Référence de l'appel à rappeler dans toute correspondance :
Appel 2020-086 - médecin coordinateur de l'hygiène hospitalière Hygiène Hospitalière

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE

- Sur la nature exacte des **tâches** liées à l'emploi, vous pouvez vous présenter ou vous informer auprès de Geneviève CHRISTIAENS, médecin chef adjoint, g.christiaens@chuliege.be - tel: 04/366.8219
- Pour tout renseignement concernant la **rémunération et/ou la carrière**, prenez contact avec le service d'administration du personnel, Carine FRANSSSEN, Carine.Franssen@chuliege.be – tel : 04-366.8517 (renseignements fournis sur examen du CV).
- Pour tout renseignement concernant le dépôt de votre candidature, prenez contact avec le service de recrutement – Sabine BILLET : S.Billet@chuliege.be - tel : 04/366.7028.

Le CHU de Liège est l'hôpital universitaire, public et pluraliste de Wallonie.

Avec ses 6000 collaborateurs, il est le principal employeur de la région liégeoise. Il déploie ses 1038 lits sur plusieurs sites. Outre son activité clinique, le CHU a une mission d'enseignement et de recherche pour élaborer et diffuser les progrès de la médecine au bénéfice de la communauté.

MISSION

Le médecin coordinateur de l'hygiène hospitalière coordonne le fonctionnement de l'équipe d'hygiène hospitalière. Il est responsable de l'organisation opérationnelle et de la mise en place de mesures et actions relatives à l'hygiène hospitalière, de la prévention du risque infectieux et de la lutte contre les infections associées aux soins.

Positionnement organisationnel	Direction médicale Hygiène Hospitalière
Liens hiérarchiques	Sous l'autorité
	du médecin chef
	Sous la supervision
	du médecin chef adjoint
	A autorité sur
Liens fonctionnels	Collaborations internes
	- Les médecins et infirmiers hygiénistes de l'équipe d'hygiène hospitalière - L'ensemble du personnel médical et soignant de l'institution et plus particulièrement, le médecin chef et le directeur du Département infirmier. - L'ensemble du personnel des différents départements et services du CHU - Le comité d'Hygiène hospitalière
	Collaborations externes
	- Les plateformes régionales et fédérale en hygiène hospitalière - Le Conseil Supérieur de la Santé - Les écoles - Les groupements et associations en lien avec la prévention des infections liées aux soins

La définition de fonction est un document objectif et non exhaustif qui formalise le contenu de la fonction. Celle-ci est susceptible d'évoluer, notamment, selon les nécessités du service.

Responsabilités et activités transversales

Hygiène hospitalière

Coordonner le développement, la mise en oeuvre et le suivi (à travers l'hôpital) d'une stratégie relative à l'hygiène hospitalière
Assurer l'application des précautions générales ayant pour objet de prévenir la transmission d'agents infectieux
Assurer l'application des précautions additionnelles pour les patients infectés afin d'endiguer la transmission des maladies infectieuses
Assurer la surveillance des infections nosocomiales à l'aide d'indicateurs permettant d'en suivre et d'en corriger l'incidence au sein de l'établissement
Coordonner le développement d'une stratégie de lutte contre les épidémies
Promouvoir, communiquer et garantir l'échange d'informations et d'expérience avec d'autres établissements, dans le cadre d'une plateforme de collaboration en matière d'hygiène hospitalière
Veiller à l'application des mesures et protocoles d'hygiène dans le cadre d'activités hospitalières (ex. construction ou de transformation, activités du quartier opératoire et de la salle d'accouchements, achat de matériel,...)
Veiller à la mise en oeuvre des nouvelles directives et recommandations rédigées par des organismes officiels (ex. Conseil supérieur de la Santé)
Assurer la conception d'un plan stratégique général et d'un plan d'action annuel en matière d'hygiène hospitalière

Développement de la démarche qualité

Accompagner les professionnels dans leur réflexion et leurs actions de développement de la qualité
Elaborer, mettre en place, assurer la supervision et veiller au respect des procédures
Garantir l'application des dispositions légales spécifiques au secteur d'activité

Implication dans les activités du département / service

Contribuer à l'image de marque et de savoir-faire de l'institution
Favoriser les collaborations internes et/ou externes
Participer aux activités ou projets spécifiques liés à l'activité
Participer aux réunions ou groupes de travail qui le concernent
Participer au rôle de garde (selon le service : sur site et/ou à domicile)

Responsabilités et activités spécifiques

Sans objet

-

Cadre de l'activité – Règlementation(s)

AR du 25 avril 2002 relatif à la fixation et à la liquidation du budget des moyens financiers des hôpitaux
AR du 26 avril 2007 modifiant l'arrêté royal du 23 octobre 1964 portant fixation des normes auxquelles les hôpitaux et leurs services doivent répondre.
AR du 26 avril 2007 sur la promotion de l'hygiène
AR du 7 novembre 1988 (MB du 18 novembre 1988 et MB du 24 novembre 1988) relatif à l'organisation de l'hygiène hospitalière et de son financement
Article 56, alinéa 3, de l'A.R. du 25 avril 2002 relatif à la fixation et à la liquidation du BMF
Loi coordonnée sur les hôpitaux du 7 août 1987 et ses différents arrêtés d'exécution
Loi du 10 mai 2015 relative à l'exercice des professions des soins de santé
Nomenclatures INAMI
Ordre des médecins
Procédures et réglementations internes au CHU, au département ou au service